

# Réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

du mercredi 18 décembre à 9h30  
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 12 décembre 2019.

## Compte-rendu sommaire

## **FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION, ADMINISTRATION ET RESSOURCES**

### **1 Communication - Rapport de développement durable de l'Eurométropole de Strasbourg 2018.**

Au regard de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 sur l'Environnement, loi dite « Grenelle 2 », les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumises à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport est communiqué préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'année suivante, et porte donc sur l'exercice 2018.

Tel que mentionné dans le décret du 17 juin 2011, ce rapport 2017 a pour objectif d'établir le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire, en mentionnant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des actions.

Ainsi, le présent rapport est articulé autour de 5 finalités de politiques publiques :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- cohésion sociale et solidarités entre territoires et entre générations ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- épanouissement de tous les êtres humains.

Enfin le bilan des ressources internes est également présenté : ressources logistiques, construction et patrimoine bâti, commande publique.

Le rapport 2017 de l'Eurométropole de Strasbourg avait introduit la référence aux 17 Objectifs de Développement Durables adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015. De manière pionnière, ce cadre a été utilisé pour établir une cartographie des dépenses d'investissement.

Les 17 Objectifs sont déclinés en 169 cibles qui constituent autant d'actions jugées nécessaires à l'atteinte de l'objectif global, et assorties d'indicateurs permettant d'évaluer et de suivre leur mise en œuvre.

Sur le territoire de l'Eurométropole, les faits saillants pour l'année 2018 sont :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère :

- climat : confirmation de la hausse des émissions de gaz à effet de serre depuis 2015, forte concertation pour un Plan Climat Air Énergie Territorial 2030 ;
- transition énergétique : hausse des consommations d'énergie et des infrastructures énergétiques qui se développent ;
- gestion et prévention des risques environnementaux : prise de compétence GEMAPI et épisodes de coulées boueuses ;

- air : une baisse tendancielle du nombre d'habitants exposés et la mise en place de nouvelles mesures.

Cohésion sociale et solidarités entre territoires et entre générations :

- mobilités et transports : forte dynamique autour du vélo (Vel'hop-VAE, Optimix et Au boulot à vélo) et création d'une Zone à faible émission ;
- urbanisme : la ville en transition au regard des Objectifs de Développement Durable ;
- communes en transition : renaturation, consommation durable, santé, trame verte en zone urbaine.

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources :

- Eau : renouvellement pour 5 ans de la DSP de la station d'épuration, et qualité de l'eau.

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :

- développement économique : + 17% de création d'entreprises ;
- emploi : taux de chômage à 8,9%, le plus faible depuis 2009 ;
- déchets : meilleure valorisation de la matière ;
- french tech : progression des levées de fonds.

Épanouissement de tous les êtres humains :

- autonomie : Dispositif Ville amie des Aînés, diagnostic du territoire ;
- sport : événements éco-responsables (ITS, Courses de Strasbourg).

Ressources :

- adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), et clauses sociales dans les marchés publics.

**Communiqué**

## 2 Budget primitif 2020 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à :

- 1) approuver le budget primitif pour l'exercice 2020 de l'Eurométropole de Strasbourg tel que figurant aux documents budgétaires,
- a) arrêter aux sommes suivantes pour l'ensemble du budget principal, le montant des chapitres :

### I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

##### Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	96 803 104,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	333 709 504,00 €
014	Atténuation de produits	90 229 175,00 €
023	Virement à la section d'investissement	25 900 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	97 984 605,00 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	298 612,00 €
66	Charges financières	11 275 000,00 €
67	Charges spécifiques	100 000,00 €
		<b>719 300 000,00 €</b>

#### Recettes

##### Chapitre Libellé chapitre

013	Atténuations de charges	1 841 950,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	248 486 251,00 €
73	Impôts et taxes	26 846 914,00 €
731	Fiscalité locale	297 826 400,00 €
74	Dotations et participations	115 953 060,00 €
75	Autres produits de gestion courante	18 544 577,00 €
76	Produits financiers	650 848,00 €
77	Produits spécifiques	150 000,00 €
		<b>719 300 000,00 €</b>

**II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	28 377 821,21 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000 000,00 €
13	Subventions d'investissement	200 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	59 640 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	15 016 450,22 €
204	Subventions d'équipement versées	50 230 373,51 €
21	Immobilisations corporelles	52 911 872,87 €
23	Immobilisations en cours	116 400 380,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	10 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	2 905 000,00 €
4541113	Déviation de réseaux - Extension tram E Robertsau	89 361,90 €
4541116	Compte de tiers - Aménagements de voirie	285 600,00 €
4541117	Compte de tiers - Tvx voirie fouilles gestionnaires réseaux	200 000,00 €
4541118	Compte de tiers - Aménag. voirie rétrocession espaces publics	100 000,00 €
4541119	Tram Koennigshoffen - déviation de réseaux	38 438,25 €
458114	PAPS-PCPI	3 582 122,11 €
458122	Démolition pour aménagement de la rue du Péage	1 237 731,93 €
458123	Travaux SINGRIST	1 061 848,00 €
458124	Projet Wacken Europe - Travaux éclairage et espaces verts	13 000,00 €
		<b>346 300 000,00 €</b>

**Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
021	Virement de la section de fonctionnement	25 900 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	10 350 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	28 377 821,21 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 571 841,00 €
13	Subventions d'investissement	40 009 374,83 €
16	Emprunts et dettes assimilées	143 907 661,50 €
21	Immobilisations corporelles	74 450,00 €

27	Autres immobilisations financières	7 260 002,00 €
4541208	BHNS - Déviations de réseaux	580 000,00 €
4541215	Aménagement des abords du Tribunal	62 277,12 €
4541216	Compte de tiers - Aménagements de voirie	285 600,00 €
4541217	Compte de tiers - Tvx voirie fouilles gestionnaires réseaux	200 000,00 €
4541218	Compte de tiers - Aménag. voirie rétrocession espaces publics	100 000,00 €
4541219	Tram Koenigshoffen - déviation de réseaux	163 322,34 €
458214	PAPS-PCPI	1 157 650,00 €
458222	Démolition pour aménagement de la rue du Péage	1 300 000,00 €
		<b>346 300 000,00 €</b>

- b) approuver l'ajout de nouveaux types d'amortissements nécessaires pour apurer les travaux de l'usine de valorisation énergétique :
- mise aux normes et mise en sécurité des bâtiments industriels : 5 ans,
  - subvention d'équipement - mise aux normes et mise en sécurité des bâtiments industriels : 5 ans,
- c) approuver la modification des plans d'amortissements en cours des subventions d'équipement et de mise aux normes des biens de l'usine de valorisation énergétique à 5 ans,
- d) arrêter le budget primitif du budget de l'Eau pour l'exercice 2020 aux sommes de :

## **I. EN SECTION D'EXPLOITATION**

### **Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
011	Charges à caractère général	11 455 900,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 400 000,00 €
014	Atténuation de produits	10 480 000,00 €
022	Dépenses imprévues	384 100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 500 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 900 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	90 000,00 €
66	Charges financières	10 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	480 000,00 €
		<b>44 700 000,00 €</b>

**Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 150 000,00 €
70	Vente de prod. fab. prest. serv. marchandises	43 486 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	30 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00 €
77	Produits exceptionnels	30 500,00 €
		<b>44 700 000,00 €</b>

**II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
020	Dépenses imprévues	865 370,11 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 150 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	4 000 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	53 600,00 €
20	Immobilisations incorporelles	270 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	8 587 145,12 €
23	Immobilisations en cours	16 973 884,77 €
		<b>31 900 000,00 €</b>

**Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
021	Virement de la section d'exploitation	4 500 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 900 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	4 000 000,00 €
13	Subventions d'investissement	1 176 885,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	13 323 065,70 €
21	Immobilisations corporelles	48,50 €
		<b>31 900 000,00 €</b>

- e) arrêter le budget primitif du budget de l'Assainissement pour l'exercice 2020 aux sommes de :

## **I. EN SECTION D'EXPLOITATION**

### **Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
011	Charges à caractère général	24 594 775,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 200 000,00 €
014	Atténuations de produits	6 760 000,00 €
022	Dépenses imprévues	283 725,00 €
023	Virement à la section d'investissement	750 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 400 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00 €
66	Charges financières	20 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	966 500,00 €
		<b>50 000 000,00 €</b>

### **Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00 €
70	Vente de prod. fab. prest. serv. marchandises	48 574 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	201 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00 €
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €
		<b>50 000 000,00 €</b>

**II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
020	Dépenses imprévues	387 401,56 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	199 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	616 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 795 800,00 €
23	Immobilisations en cours	18 901 598,44 €
		<b>30 100 000,00 €</b>

**Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
021	Virement de la section d'exploitation	750 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 400 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 300 000,00 €
13	Subventions d'investissement	4 897 664,29 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 682 335,71 €
458222	Projet Lumieau	70 000,00 €
		<b>30 100 000,00 €</b>

- f) arrêter le budget primitif du budget des Zones d'Aménagement Immobilier pour l'exercice 2020, aux sommes de :

**I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 291 100,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 804 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
		<b>4 100 500,00 €</b>

**Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 291 100,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 804 400,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
		<b>4 100 500,00 €</b>

**II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
010	Stocks	1 804 400,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 291 100,00 €
		<b>4 095 500,00 €</b>

**Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 291 100,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 804 400,00 €
		<b>4 095 500,00 €</b>

- g) arrêter le budget primitif du budget des transports collectifs pour l'exercice 2020, aux sommes de :

**I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
011	Charges à caractère général	2 888 684,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 300 000,00 €
014	Atténuation de produits	365 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 600 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	124 531 331,00 €
67	Charges exceptionnelles	14 985,00 €
		<b>134 700 000,00 €</b>

**Recettes****Chapitre Libellé chapitre**

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 600 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000 000,00 €
731	Impôts locaux	108 500 000,00 €
74	Dotations et participations	2 898 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 680 000,00 €
77	Produits exceptionnels	21 400,00 €
		<b>134 700 000,00 €</b>

**II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 600 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	156 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	353 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	4 356 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	545 000,00 €
23	Immobilisations en cours	789 800,00 €
		<b>7 800 000,00 €</b>

**Recettes****Chapitre Libellé chapitre**

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 600 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	156 200,00 €
13	Subventions d'investissement	808 775,14 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 235 024,86 €
		<b>7 800 000,00 €</b>

- h) arrêter le budget primitif des ordures ménagères pour l'exercice 2020, applicables aux communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, et Osthoffen aux sommes de :

## **I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
011	Charges à caractère général	627 493,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	100 000,00 €
022	Dépenses imprévues	17 007,00 €
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00 €
66	Charges financières	500,00 €
67	Charges spécifiques	15 000,00 €
		<b>850 000,00 €</b>

### **Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	730 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	84 000,00 €
77	Produits spécifiques	26 000,00 €
		<b>850 000,00 €</b>

## **II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	150 000,00 €
		<b>160 000,00 €</b>

**Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
021	Virement de la section d'exploitation	50 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00 €
		<b>160000,00 €</b>

## 2) La dette

I Considérant qu'au 01/01/2020, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

L'encours de la dette s'élève à 575 551 919 €.

La dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

- 57 contrats de 559 535 735 € représentant 97,2% de l'encours de dette classée 1-A,
- 1 contrat de 3 161 922 € représentant 0,5% de l'encours de la dette classée 2-A,
- 3 contrats de 11 458 065 € représentant 2% de l'encours de dette classée 1-B,
- 1 contrat de 1 396 197 € représentant 0,2% de l'encours de dette classée 4-B.

Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Il est demandé au Conseil :

a) d'approuver la détermination du profil de la dette comme suit :

L'encours de la dette peut être augmenté au maximum de la somme inscrite au budget. Les emprunts ainsi que les instruments financiers retenus respecteront une ventilation conforme aux critères suivants :

- 100% maximum de l'encours de la dette classée 1-A,
- 50% maximum de l'encours de la dette classée 1-B,
- 0% pour les autres classifications.

b) d'approuver le recours, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, à des produits de financement qui pourront être :

- et/ou des emprunts de type « schuldschein »,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou variable sans structuration,
- et/ou des emprunts bancaires à barrières sur EURIBOR,
- des emprunts obligataires (stand alone, EMTN ou groupés).

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M,
- le TAM,
- l'EONIA,
- le TMO,
- le TME,
- l'EURIBOR,
- le livret A,
- l'inflation,
- l'OAT.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins cinq établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,20% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,30% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
- un forfait de 80 000 €.

En outre, il est demandé au Conseil :

c) d'autoriser le Président, respectivement le Vice-président chargé du ressort, à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-dessus,

d) d'autoriser à ces fins, le Président, respectivement le Vice-président chargé du ressort :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à lancer des émissions obligataires dans le cadre d'un programme « Euro Medium Term Notes » ou dans le cadre d'émissions groupées avec d'autres collectivités publiques et signer l'ensemble des actes y relatifs,
- à lancer des émissions de type « schuldschein » et signer l'ensemble des actes y relatifs,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,
- à résilier l'opération retenue,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés

- et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
  - et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Il Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Eurométropole de Strasbourg se réserve la possibilité de recourir, le cas échéant, à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Considérant que ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

Par ailleurs, il est demandé au Conseil :

- a) d'approuver le recours, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :
- des contrats d'échange de taux d'intérêts (SWAP),
  - et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
  - et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
  - et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
  - et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 20 années.

En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats de couverture pourront être :

- le T4M,
- le TAM,
- l'EONIA,
- le TMO,
- le TME,
- l'EURIBOR,
- l'OAT.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,10% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,15% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
- un forfait de 10 000 euros.

Il est demandé au Conseil :

- b) d'autoriser le Président, respectivement le Vice-président chargé du ressort, à recourir à des opérations de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif,
- c) d'autoriser le Président, respectivement le Vice-président chargé du ressort, à ces fins :
  - à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
  - à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
  - à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,
  - à résilier l'opération retenue,
  - à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- 3) d'autoriser le Président, respectivement le Vice-président chargé du ressort, à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 000 €,
- 4) l'Eurométropole de Strasbourg ayant adhéré à l'Agence France locale le 28 novembre 2014 :
  - a) d'octroyer une garantie autonome à première demande (ci-après « la garantie ») de l'Eurométropole de Strasbourg dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires) :
    - le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que l'Eurométropole de Strasbourg est autorisée à souscrire pendant l'année 2020, le cas échéant augmenté du montant des crédits du membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale,
    - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par l'Eurométropole de Strasbourg pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale et si la garantie est appelée, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
  - le nombre de garanties octroyées par le Président ou son représentant au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au nombre tel qu'il figure dans l'acte d'engagement,
- b) d'autoriser le Président ou son représentant, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de garantie pris par l'Eurométropole de Strasbourg, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie,
- c) d'autoriser le Président ou son représentant à :
- prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par l'Eurométropole de Strasbourg à certains créanciers de l'Agence France Locale,
  - engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents,
- d) d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération,
- e) en tant qu'actionnaire de l'Agence France Locale - Société Territoriale, informe que le compte rendu d'activité est consultable,
- 5) En 2020, les taux de la fiscalité directe locale demeurent inchangés soit :

	<b>2020</b>
Taxe d'habitation	11,25%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,15%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,94%
Cotisation foncière des entreprises	26,83%

- 6) de fixer les montants de l'attribution de compensation (AC), à verser ou à percevoir comme suit auprès des communes membres et fixe par ailleurs comme suit la répartition de la dotation de solidarité communautaire par commune :

	AC 2020	DSC 2020
ACHENHEIM	345 375	43 478
BISCHHEIM	549 695	773 870
BLAESHEIM	95 445	30 941
BREUSCHWICKERSHEIM	135 917	28 172
ECKBOLSHEIM	40 632	76 658

ECKWERSHEIM	-59 957	63 165
ENTZHEIM	127 179	57 258
ESCHAU	-57 662	224 991
FEGERSHEIM	521 624	109 468
GEISPOLSHHEIM	511 178	95 952
HANGENBIETEN	284 153	31 903
HOENHEIM	-406 997	371 065
HOLTZHEIM	-79 861	85 328
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	5 272 360	416 253
KOLBSHEIM	99 349	21 822
LAMPERTHEIM	-107 358	65 127
LINGOLSHEIM	-674 707	737 619
LIPSHEIM	-19 128	72 486
MITTELHAUSBERGEN	-222 016	44 250
MUNDOLSHEIM	628 141	71 516
NIEDERHAUSBERGEN	-69 265	66 200
OBERHAUSBERGEN	538 272	47 591
OBERSCHAEFFOLSHEIM	-98 627	87 283
OSTHOFFEN	61 785	19 093
OSTWALD	-224 694	363 395
PLOBSHEIM	-234 798	146 332
REICHSTETT	234 779	107 607
SCHILTIGHEIM	3 365 277	961 268
SOUFFELWEYERSHEIM	-195 379	156 940
STRASBOURG	60 117 452	8 952 378
VENDENHEIM	537 268	76 525
LA WANTZENAU	311 689	168 810
WOLFISHEIM	-42 260	116 860
	71 284 860	14 691 604

- 7) d'approuver, sur proposition de la Commission Mixte Paritaire chargée des relations financières entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en application de la convention du 3 mars 1972 passée entre la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, l'encaissement du remboursement des frais de personnel et des frais d'administration générale de la Ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg, par douzième, sur la base du remboursement opéré en année N-2, le solde étant versé à l'issue des décomptes définitifs,
- 8) d'arrêter pour le budget de 2020 le taux de participation de l'Eurométropole de Strasbourg aux charges de pensions assumées par la Ville à 48,31 %, en vertu de

l'article 26 de la loi du 31 décembre 1966, relative aux communautés urbaines,

- 9) d'approuver la liste des tarifs 2020,
- 10) d'approuver la liste des organismes pour lesquels l'Eurométropole de Strasbourg versera une cotisation en 2020,
- 11) de prendre acte de la présentation de la liste des organismes pour lesquels l'Eurométropole de Strasbourg :
  - détient une part du capital,
  - a garanti un emprunt,
  - a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

En outre, il est demandé au Conseil :

- 12) d'approuver le versement de la contribution 2020 au Pôle métropolitain d'Alsace, à hauteur de 196 606 €,
- 13) d'approuver l'encaissement de recettes dans le cadre du paiement par internet, et décide de prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire,
- 14) d'approuver les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :
  - sur le budget principal, le rattrapage d'amortissement des subventions recettes issu du budget principal de la Communauté de communes les Châteaux : Débit 139311/Crédit 1068 pour 105 457,18 €,
  - sur le budget de l'assainissement, le rattrapage d'amortissements des subventions recettes issu du budget épuration de la Communauté de communes les Châteaux : Débit 13916/Crédit 1068 pour 322 951,30 €,
  - sur le budget des transports collectifs, le rattrapage d'amortissement correspondant aux écritures suivantes : débit 1068/Crédit 2804132 pour 11 103 €.
- 15) d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :  
<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=vyGECqeFDIYR1FaZjmYIjA>

**Adopté**

### **3 Mise à jour des autorisations de programme de l'Eurométropole de Strasbourg suite au vote du budget primitif 2020.**

Le Conseil est appelé à :

1. approuver pour le budget principal les modifications d'autorisations de programme

suivantes :

En Dépenses 2 721 333 047,56 €

En Recettes 628 033 764,24 €

2. approuver pour le budget de l'eau les modifications d'autorisations de programme suivantes :

En Dépenses 161 152 098,63 €

En Recettes 25 666 789,25 €

3. approuver pour le budget de l'assainissement les modifications d'autorisations de programme suivantes :

En Dépenses 254 875 632,57 €

En Recettes 43 044 434,32 €

4. approuver pour le budget des zones d'aménagement les modifications d'autorisations de programme suivantes :

En Dépenses 70 051 381,30 €

En Recettes 12 305 733,62 €

5. approuver pour le budget des transports collectifs les modifications d'autorisations de programme suivantes :

En Dépenses 91 163 515,78 €

En Recettes 21 247 496,73 €

**Adopté**

#### **4 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.**

Cette communication vise à informer le Conseil de l'Eurométropole des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par l'Eurométropole de Strasbourg entre le 1<sup>er</sup> août 2019 et le 30 septembre 2019. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 5 mai 2014 et 5 janvier 2017, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

**Communiqué**

#### **5 Synthèse de l'activité 2018 des délégations de service public et des établissements publics de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à prendre acte de la communication des éléments de l'activité 2018 des services délégués :

- réseau de transports publics : CTS SAEM,
- exploitation du transport des personnes à mobilité réduite : TPMR Strasbourg,
- système de vélos partagés « Vélhop » : Strasbourg Mobilités,
- gestion de la fourrière : Strasbourgeoise d'enlèvement et de gardiennage SNC,
- gestion des parkings :
- Kléber-Homme de Fer : Parc autos de Strasbourg SNC,
- Gare-Wodli : Parc autos de Strasbourg SNC,
- Broglie : Parcus SAEM,
- Austerlitz : Parcus SAEM,
- Sainte-Aurélie : Parcus SAEM,
- Petite-France : Parcus SAEM,
- Gutenberg : Parcus SAEM,
- gestion du réseau de chaleur - Elsau : Strasbourg énergie SNC,
- gestion du réseau de chaleur - Esplanade : Sete SA,
- gestion du réseau de chaleur – Wacken : Eco2Wacken,
- gestion du réseau de chaleur de HautePierre : Chaleur HautePierre,
- gestions des 33 concessions de distribution publique d'électricité : ES,
- gestion des 32 concessions de distribution publique de gaz : RGDS,
- valorisation des déchets des ordures ménagères : Sénerval SAS,
- exploitation des installations d'épuration des eaux usées : Valorhin SNC,
- exploitation des restaurants administratifs : Alsacienne de restauration SA,
- gestion du camping de la Montagne verte : Indigo Strasbourg SAS,
- gestion du Palais de la musique et des congrès et du Parc des expositions : Strasbourg évènements SAEM,
- gestion de la salle de spectacles « Zénith » : SNC Zénith de Strasbourg,
- gestion du service extérieur des pompes funèbres et crématorium : SAEM PFPS
- de la communication des éléments de l'activité 2018 de l'établissement

public : Ophéa.

Il est demandé au Conseil d'informer que les synthèses de l'activité des délégations de service public pour l'année 2018 sont consultables en annexe de la délibération.

**Adopté**

## **6 Synthèse de l'activité 2018 des sociétés à capitaux mixte de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à approuver les rapports annuels d'activité 2017 des représentants permanents de l'Eurométropole de Strasbourg dans les conseils d'administration ou conseil de surveillance des sociétés suivantes :

- Compagnie des transports strasbourgeois (CTS),
- Société des parkings de l'Eurométropole de Strasbourg (Parcus),
- Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (Sers),
- Espace européen de l'entreprise (E Puissance 3),
- Locusem,
- Strasbourg événements,
- Société d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Strasbourg (Samins),
- Pôle funéraire public de Strasbourg,
- SPL des deux rives.

Il est demandé au Conseil d'informer que les comptes-rendus d'activité sont consultables en annexe de la délibération.

**Adopté**

## **7 Adhésion au Conseil National des Achats (CNA).**

Le Conseil est appelé à approuver sur proposition du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg après en avoir délibéré, l'adhésion au titre de l'année 2020 de l'Eurométropole de Strasbourg à l'association Conseil National des Achats.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Adopté**

## **URBANISME, HABITAT ET AMÉNAGEMENT, TRANSPORT**

### **8 Co-financement de l'ingénierie dédiée au Contrat de Ville par les communes de l'Eurométropole pour l'année 2019.**

Le Conseil est appelé à approuver le principe du cofinancement par l'Eurométropole de Strasbourg du coût de l'ingénierie mise en place par les communes signataires du contrat de ville à hauteur de 50 % du coût salarial annuel et plafonné à 22 900 € pour un ETP, soit :

- pour la commune de Bischheim : 1 ETP 22 900 €,
- pour la commune de Schiltigheim : 0,5 ETP 10 455 €,
- pour la commune d'Illkirch-Graffenstaden : 1 ETP 22 900 €,
- pour la commune de Strasbourg : 6,2 ETP 128 113,25 €.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer les conventions correspondantes avec les Communes.

**Adopté**

### **9 Avenant au Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg - Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022.**

Le Conseil est appelé à approuver les dispositions de l'avenant au Contrat de Ville de l'Eurométropole.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la mise en œuvre du contrat de ville.

**Adopté**

### **10 Comptes rendus financiers (CRF) des opérations concédées : Approbation par le concédant (Eurométropole) des CRF 2018 de la SEM E3 pour la ZAC Espace Européen de l'Entreprise à Schiltigheim, des CRF 2018 de la SERS pour la ZAC Etoile à Strasbourg, la ZAC du Parc d'Innovation d'Illkirch, l'opération Hautepierre Poteries à Strasbourg, la ZAC Danube à Strasbourg et l'opération Technoparc-Nextmed, du Groupe Domial (HFA, HSA) pour l'opération de renouvellement urbain des « terrains » du Polygone à Strasbourg, de la SAS Rives du Bohrie pour la ZAC Rives du Bohrie à Ostwald, de la SAS ZCN Aménagement pour la ZAC de la Zone Commerciale Nord à Vendenheim, de la Société CM-CIC Aménagement foncier pour la ZAC des Vergers de Saint Michel à Reichstett et de la SPL Deux Rives pour la ZAC des Deux Rives à Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à approuver les comptes rendus financiers 2018 de la SEM E3 pour la ZAC Espace Européen de l'Entreprise à Schiltigheim, de la SERS pour la ZAC de l'Etoile à Strasbourg, la ZAC du Parc d'Innovation d'Illkirch, l'opération

HautePierre Poteries, la ZAC Danube à Strasbourg et l'opération Technoparc - Nextmed, du Groupe Domial (HFA, HSA) pour l'opération de renouvellement urbain des « terrains » du Polygone à Strasbourg, de la SAS Rives du Bohrie pour la ZAC du Bohrie à Ostwald, de la SAS ZCN Aménagement pour la ZAC de la Zone Commerciale Nord à Vendenheim, de la Société CM-CIC Aménagement foncier pour la ZAC des Vergers de Saint Michel à Reichstett, de la SPL Deux Rives pour la ZAC des Deux Rives à Strasbourg.

**Adopté**

**11 Participation financière de l'Eurométropole de Strasbourg au Syndicat Mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS), exercice 2020.**

Le Conseil est appelé à approuver l'attribution d'une participation de 274 895 € au Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg.

**Adopté**

**12 Mise en œuvre de la possibilité de délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier Local d'Alsace.**

Le Conseil est appelé à autoriser le Président à déléguer, ponctuellement et après avis préalable de la commune, par arrêté l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPFL d'Alsace pour des raisons d'opportunités, cette délégation ponctuelle ne déposédant aucunement l'Eurométropole de sa compétence générale qui sera pleinement portée par la collectivité.

**Adopté**

**13 Lancement du Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) 2021-2023.**

Le Conseil est appelé à approuver :

- le lancement d'un Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) pour une durée de 3 ans (2021-2023) ;
- le lancement d'un marché public en procédure d'appel d'offres pour la mise en œuvre du POPAC, d'une période de 3 ans, est estimé à un prix forfaitaire de 120 000 € HT/an.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à lancer la consultation pour le marché de mise en œuvre du POPAC et à signer et exécuter tous les actes y afférents ;

- à signer la convention relative au POPAC, et tous les documents y afférents.

**Adopté**

**14 Lancement du marché pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle nécessaire à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le quartier de Koenigshoffen.**

Le Conseil est appelé à approuver le lancement d'un marché public en procédure d'appel d'offre pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de l'OPAH-RU, marché d'une période de 6 à 9 mois estimé à 80 000 € HT (96 000 € TTC).

Il est demandé au Conseil d'autoriser à lancer la consultation pour le marché de réalisation de l'étude pré-opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de l'OPAH-RU et à signer et exécuter les marchés et actes y afférents.

**Adopté**

**15 Avenant n°1 à la convention du Programme d'intérêt général "Habiter l'Eurométropole" : intégration du volet handicap/adaptation du logement à la perte d'autonomie (subventions aux travaux Anah et crédits d'ingénierie dédiés).**

Cette communication a pour objectif de présenter l'avenant à la convention du Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter l'Eurométropole » conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022.

L'avenant a pour objectif de regrouper les aides Anah liées à l'adaptation des logements au handicap ou à la perte d'autonomie au sein du PIG "Habiter l'Eurométropole" dédié aux travaux d'économie d'énergie ou de réhabilitation lourde.

Cet avenant fait suite à l'évaluation réalisée par le Conseil départemental sur l'animation de son PIG "Adapt' logis" et des améliorations de fonctionnement à réaliser entre nos deux territoires du point de vue de la thématique de l'adaptation des logements du parc privé.

**Communiqué**

**16 Participation annuelle de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la convention pluriannuelle passée entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Centre d'Etudes de la Conjuncture IMmobilière (CECIM).**

Le Conseil est appelé à approuver le paiement de la participation annuelle de l'Eurométropole de Strasbourg d'un montant de cinq mille euros hors taxes (5 000 € HT), soit six mille euros toutes taxes comprises (6 000 € TTC) dans le cadre de la convention pluriannuelle délibérée le 29 juin 2018.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer l'ensemble des documents y afférents.

**Adopté**

**17 Approbation du contrat de concession du service public de transports de voyageurs de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à approuver les termes du contrat de concession du service public de transports de voyageurs de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de décider d'attribuer le contrat de concession à la Société Publique Locale « Compagnie des Transports Strasbourgeois ».

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tout acte, à accomplir toutes les formalités nécessaires et à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la délibération.

**Adopté**

**18 Voie de liaison intercommunale Ouest (VLIO) - Engagement des procédures d'acquisition des emprises foncières - Demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'ouverture de l'enquête parcellaire (partie Sud de la VLIO).**

Le Conseil est appelé à approuver l'acquisition par voie amiable ou, en cas de besoin, par voie d'expropriation, sous réserve d'arpentage, des immeubles situés à Holtzheim, Eckbolsheim, Lingolsheim et Wolfisheim, tombant dans l'emprise du projet de Voie de liaison intercommunale Ouest (VLIO) selon les états et plans parcellaires.

Conformément aux dispositions de l'article R. 322-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en cas d'acquisitions dans le cadre d'un projet déclaré d'utilité publique, les offres de la collectivité pourront être majorées d'une indemnité de rempli aux taux suivants :

1. Personnes de droit privé (immeubles bâtis et non bâtis)

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieure ou égale à 5 000 €,
- 15 % pour la fraction comprise entre 5 000 € et 15 000 €,
- 10 % pour le surplus.

2. Personnes de droit public (Etat, Régions, Départements, Communes, etc...)

- 5 % (taux uniforme).

Aux conditions financières suivantes :

**Commune de Holtzheim**

Terrains situés en zone A1 : 182 € / are.

**Commune d'Eckbolsheim**

Terrains situés en zone A1 : 182 € / are,

Terrains situés en zone N1 : 130 € / are,

Terrains situés en zone UXb1 : 5 050 € / are,

Terrains situés en zone IIAU - UCA3 – IIAUX : 1 800 € / are,

Terrains situés en zone UB4 – UCB2 - UB5 : 17 500 € / are,

Bâtiment à démolir en section 23 parcelle 4 : 75 000 € HT.

**Commune de Lingolsheim**

Terrains situés en zone N1 : 130 € / are ou 182 € / are selon localisation,

Terrains situés en zone UXb1 : 5 000 € / are,

Terrains situés en zone UCA3 : 2 400 € / are,

Bâtiment à démolir en section 21 parcelle 56 : 57 000 € HT.

**Commune de Wolfisheim**

Terrains situés en zone N1 : 130 € / are ou 182 € / are selon localisation,

Terrains situés en zone IIAUX : 1 800 € / are,

Terrains situés en zone UE3 : 9 000 € / are.

Il est également demandé au Conseil :

- de prendre en charge les indemnités complémentaires destinées à couvrir les frais inhérents aux transactions, tels que déménagement, rétablissement des murs, clôtures et accès aux propriétés, etc... ;
- de prendre en charge en parallèle les indemnités pour pertes d'exploitation à destination des agriculteurs.

En outre, il est demandé au Conseil de solliciter auprès du Préfet, la prorogation des effets de la Déclaration d'Utilité Publique des acquisitions et travaux nécessaires à la réalisation du projet de Voie de liaison intercommunale Ouest prononcée par arrêté préfectoral du 16 octobre 2015, modifié par arrêté préfectoral modificatif du 12 mars 2018 au profit de l'Eurométropole de Strasbourg, pour une même durée de 5 ans à compter du 16 octobre 2020.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**Adopté**

**19 Approbation du choix du concessionnaire et du projet de contrat de concession de services relatif à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien/maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.**

Le Conseil est appelé à approuver le choix de la société JCDECAUX pour la conclusion du contrat de concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien/maintenance et exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet de contrats tels que résultant du processus de négociation.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien/maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président ou son-sa représentant-e à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Adopté**

**EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT  
MÉTROPOLITAIN**

**20 Schéma de Coopération Transfrontalière (SCT) de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à approuver le Schéma de Coopération Transfrontalière de l'Eurométropole de Strasbourg.

**Adopté**

**21 Renouvellement de l'enveloppe d'aide à l'investissement pour le commerce de proximité.**

Le Conseil est appelé à approuver le cahier des charges du dispositif d'aide à l'investissement pour le commerce de proximité.

Il est demandé au Conseil d'autoriser :

- le Bureau de développement économique à approuver l'attribution d'une aide à l'investissement pour le commerce de proximité ;
- le Président ou son-sa remplaçant-e à signer les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

**Adopté**

## **22 Adoption de la feuille de route économie circulaire (FREC).**

Le Conseil est appelé à approuver la feuille de route économie circulaire de la délibération.

**Adopté**

## **23 Soutien à l'économie sociale et solidaire.**

Le Conseil est appelé à approuver :

- l'entrée de la collectivité au capital de la SCIC KaléidosCOOP en 2019 et le versement de la somme de 10 000 €,
- l'attribution d'une subvention d'investissement à la SCIC KaléidosCOOP en 2020 et 2021 de 550 000 €,
- le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec le collectif COLECOSOL pour la période 2019-2021.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à signer les décisions d'attribution nécessaires ainsi que les bons de souscription,
- à désigner un représentant au sein de la SCIC KaléidosCOOP,
- à signer la convention pluriannuelle avec Colecosol.

**Adopté**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS SERVICES ENVIRONNEMENTAUX**

## **24 Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à approuver :

- les orientations du plan climat ;
- les objectifs fixés pour le territoire à horizons 2030 et 2050 ;
- les grands axes des scénarios de transitions ;
- la gouvernance et la mobilisation des acteurs du territoire ;
- la stratégie et le plan d'actions.

Il est demandé au Conseil de décider :

- la mise en œuvre du plan d'actions,
- la poursuite de la mobilisation des acteurs du territoire.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à déposer le dossier de candidature, au nom de l'Eurométropole de Strasbourg et avec la ville de Strasbourg, en vue de la labellisation Cit'ergie unique auprès de la Commission Nationale du Label ;
- à accomplir et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Adopté**

## **25 Validation de la stratégie « 100 % renouvelables en 2050 » sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à approuver :

- la stratégie « 100% énergies renouvelables en 2050 » sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,
- les orientations fixées pour le territoire à l'horizon 2050,
- le plan d'actions de la délibération.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à accomplir et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**Adopté**

## **26 Signature de la convention partenariale entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour la période 2020-2024.**

Le Conseil est appelé à approuver :

- l'établissement d'une convention partenariale entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'ADEME pour la période 2020-2024,
- les termes de la convention.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre, en particulier les trois contrats d'objectifs.

**Adopté**

**27 Avenant n°4 de la convention de délégation de service public du réseau de chaleur du Wacken.**

Le Conseil est appelé à approuver l'ensemble des dispositions de l'avenant 4, à savoir :

- l'import de chaleur fatale issue du Port Autonome de Strasbourg,
- la réalisation d'une sous-station d'interconnexion entre le réseau d'exportation de chaleur fatale des industriels du Port autonome de Strasbourg et les infrastructures de transport de chaleur vers réseau de chaleur du Wacken,
- la sécurisation de la continuité du service public par la réalisation d'une nouvelle chaufferie d'appoint/secours gaz de 19MW et de son réseau d'interconnexion, financés par le Délégué au Quai Jacoutot à Strasbourg, sur le site du futur centre technique de la propreté urbaine,
- la réalisation d'une conduite de transport de chaleur entre la sous-station d'interconnexion et le réseau de chaleur du Wacken,
- le maintien d'un taux d'énergie renouvelable sur le réseau Eco2Wacken d'au moins 87 %,
- l'amortissement des nouveaux ouvrages de distribution de la chaleur calculée sur leur durée de vie de 40 ans. La valeur résiduelle de ces biens de retour, à l'échéance du contrat, sera égale à leur Valeur Nette Comptable figurant au bilan du Délégué, soit leur coût d'acquisition diminué des amortissements comptabilisés,
- l'utilisation par le délégué des ouvrages de la délégation pour vendre de l'énergie calorifique à des consommateurs situés en dehors du périmètre délégué,
- les modifications tarifaires résultant de cet avenant, se traduisant par une baisse moyenne de 2% sur l'ensemble des termes de la facture.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public entre l'Eurométropole de Strasbourg et la société ECO2Wacken et tout document y afférent.

**Adopté**

**28 Solde de tous comptes du contrat VALORHIN d'exploitation de la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau échu au 30 septembre 2018.**

Le Conseil est appelé à approuver le solde de tous comptes du contrat de délégation de service public de la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau liant l'Eurométropole de Strasbourg et Valorhin.

**Adopté**

## **29 Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2020.**

Le Conseil est appelé à fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la façon suivante :

1<sup>ère</sup> zone à 11,59 % : collecte des communes de plus de 10 000 habitants :

- collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte 1 fois par semaine ;
- collecte des déchets recyclables en porte à porte 1 fois par semaine ;
- possibilité de bénéficier du service complet (sortie et remisage des bacs par les agents de collecte).

Ce taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera appliqué aux communes de : Strasbourg, Bischheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim.

2<sup>ème</sup> zone à 6,13 % : collecte des communes de moins de 10 000 habitants :

- collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte 1 fois par semaine ;
- collecte des déchets recyclables en apport volontaire.

Ce taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera appliqué aux communes de : Blaesheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Holtzheim, Lampertheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Plobsheim, Reichstett, Souffelweyersheim, Vendenheim, La Wantzenau, Wolfisheim.

**Adopté**

## **SERVICES À LA PERSONNE (SPORT, CULTURE, HANDICAP ...) ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS**

### **30 Nouveaux tarifs pour les locations de salle et les prestations du Zénith.**

Le Conseil est appelé à approuver les grilles tarifaires relatives aux locations et prestations proposées par l'exploitant de l'équipement « le Zénith d'Europe de Strasbourg ».

Il est demandé au Conseil d'autoriser la société S-PASS, délégataire de l'équipement « le Zénith d'Europe de Strasbourg » à appliquer ces nouveaux tarifs.

**Adopté**

**31 Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat- DRAC Grand Est et le Département du Bas-Rhin pour la période 2020-2023.**

Le Conseil est appelé à approuver le partenariat pluriannuel entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat-DRAC Grand Est, le Département du Bas-Rhin et l'Orchestre philharmonique de Strasbourg sur la période 2020-2023, partenariat formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à conclure toute convention de partenariat, d'objectifs et d'attribution de subventions dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

**Adopté**

**32 Partenariat entre l'Eurométropole et la Fondation AGES.**

Le Conseil est appelé à approuver la signature de la convention de partenariat avec la Fondation Âges pour les années 2020-2022.

Il est demandé au Conseil de décider d'allouer à la Fondation Âges une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2020.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la signature de la convention financière 2020.

**Adopté**

## **INTERPELLATION**

### **33 Interpellation de M. Jean-Philippe Maurer : 200 bornes de recharge électrique, pour quand ?**

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

LE PRESIDENT,

ROBERT HERRMANN

#### **Annexes au compte-rendu sommaire :**

- le détail des votes électroniques,
- texte de l'interpellation et réponse.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

du mercredi 18 décembre 2019

Détail des votes électroniques

Service des Assemblées

Nathalie LEGUET

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

**CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°2**  
Budget primitif 2020 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

83

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOUBÉatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MEYER-Paul, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

8

MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, SPLET-Antoine, DIDELOT-Andréa, SENET-Eric, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Abstention

5

CALDEROLI-LOTZ-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, SCHULTZ-Eric, TARALL-Bornia

## CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°6

Synthèse de l'activité 2018 des sociétés à capitaux mixte de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

82

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

1

DIDELOT-Andréa

## CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°17

Approbation du contrat de concession du service public de transports de voyageurs de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

84

Contre

0

Abstention

1

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, DIDELOT-Andréa, SCHALL-Antoine, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

SPLET-Antoine

## CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°18

Voie de liaison intercommunale Ouest (VLIO) - Engagement des procédures d'acquisition des emprises foncières - Demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'ouverture de l'enquête parcellaire (partie Sud de la VLIO).

Pour

84

Contre

0

Abstention

1

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINÉ-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTÉS-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, DIDELOT-Andréa, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

KOHLER-BARBIER-Christel

## CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°19

Approbation du choix du concessionnaire et du projet de contrat de concession de services relatif à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien/maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

Pour

62

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BALL-Christian, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DREYER-Nicole, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

1

SPLET-Antoine

Abstention

20

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BERNHARDT-Michel, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BUCHMANN-Andrée, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, GERNET-Jean-Baptiste, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KOHLER-Christel, HENRY-Martin, MEYER-Paul, PEIROTES-Edith, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, SAUNIER-Alain, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric

**CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°20**

Schéma de Coopération Transfrontalière (SCT) de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

78

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUBéatrice, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

1

SPLET-Antoine

## CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°21

Renouvellement de l'enveloppe d'aide à l'investissement pour le commerce de proximité.

Pour

81

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0

## CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°22

Adoption de la feuille de route économie circulaire (FREC).

Pour

75

AMIET-Eric, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BULOUE-Béatrice, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLY-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°23  
Soutien à l'économie sociale et solidaire.

Pour

76

BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BULOUE-Béatrice, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0

**CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°24**

Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

83

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUBÉATRICE, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

1

DREYFUS-Henri

Abstention

1

SPLET-Antoine

**CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°24**  
Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Eurométropole de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 83

Contre : 1 (\*)

Abstention : 1

*SERVICE DES ASSEMBLEES*

Observation :

(\*) Mme KOHLER s'est trompée pour le vote de M. DREYFUS dont elle a la procuration : il s'agit d'un vote pour et non d'un vote contre.

## CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°25

Validation de la stratégie « 100 % renouvelables en 2050 » sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

86

Contre

0

Abstention

1

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

SPLET-Antoine

## CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DECEMBRE 2019 – Point n°32

Partenariat entre l'Eurométropole et la Fondation AGES.

Pour

80

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUBéatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0



Annexe au compte-rendu sommaire  
du Conseil de l'Eurométropole  
du 18 décembre 2019

Nathalie LEGUET

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

## *Interpellation*

### **33 : Interpellation de M. Jean-Philippe Maurer : 200 bornes de recharge électrique, pour quand ?**

Monsieur le Président,

Vous avez déclaré et annoncé, en 2018, dans la vidéo réalisée à l'appui du Prix Spécial du Jury décerné à l'Eurométropole de Strasbourg par l'Association Nationale pour le Développement de la Mobilité Électrique : « nous allons installer d'ici fin 2019, 200 bornes électriques ». Le prix récompense l'Eurométropole pour ses actions en faveur de la mobilité durable, à savoir : la zone de circulation restreinte, les 200 bornes de recharge électrique et les 600 kilomètres de pistes cyclables.

Un partenariat avec Électricité de Strasbourg et Bouygues devait conforter ce projet et favoriser l'installation de ces 200 bornes de recharge électrique.

Ainsi, Électricité de Strasbourg estimait que les besoins en bornes de recharge étaient de 250, d'ici 5 ans, et Bouygues prévoyait d'installer 80 stations de recharge à Strasbourg en 2019. Électricité de Strasbourg avait d'ailleurs lancé une carte interactive en ligne pour permettre aux usagers d'indiquer leurs préférences pour l'installation de bornes de recharge et plusieurs centaines de contributions ont été faites.

L'Eurométropole devait louer des emplacements pour y installer ces bornes de recharge à ces deux opérateurs. L'Eurométropole avait aussi lancé un appel à initiatives privées pour installer des bornes de recharge.

Or, l'année 2019 se termine et aucune de ces 200 bornes de recharge n'est installée. L'Association Nationale pour le Développement de la Mobilité Électrique annonce qu'elle va relancer l'Eurométropole, qui dit qu'elle va aussi relancer le projet, tandis que l'Électricité de Strasbourg indique n'avoir pas de visibilité sur le calendrier, tandis que Bouygues ne dit rien. Cette situation est confuse et se faire décerner un prix pour des équipements qui ne sont pas réalisés est à la fois cocasse et affligeant.

Ainsi, pouvez-vous nous indiquer ce qui a empêché l'installation de ces 200 bornes de recharge, est-ce que votre projet était-il surfait ? Quelles sont les mesures prises pour y remédier ?

Dans l'attente, ne serait-il pas plus correct, cela intéressera peut-être mes collègues, de rendre ce prix, en attendant au moins que ces 200 bornes de recharge électrique soient installées.

Je vous remercie de vos éléments d'information.

### **REPONSE :**

Monsieur le Conseiller, je voudrais, en réponse à votre interpellation, vous dire que le territoire de l'Eurométropole comprend actuellement environ 50 points de charge électrique, dont 24 sont accessibles sur voirie, 20 se situent dans les parkings en ouvrage et 6 ont été implantés sur la base d'autres initiatives (concessionnaires automobiles, grandes surfaces,...).

Le réseau public actuel est issu de deux expérimentations sur lesquelles l'Eurométropole de Strasbourg était pionnière :

Il s'agit d'abord du projet Kléber (2010-2012) qui avait été lancé dans le cadre d'un projet sponsorisé par Toyota et EDF.

Il s'agit ensuite du projet Crome (2012-2014) qui, lui, a été développé dans le cadre d'un partenariat Franco-Allemand.

Le projet Kléber étant relativement ancien, malheureusement les bornes sont aujourd'hui inutilisables par les véhicules qui n'étaient pas à l'origine compatibles avec l'expérimentation. Concernant le projet Crome, même si les bornes ont été installées avant la normalisation des connecteurs au niveau Européen, elles peuvent être utilisées par les clients munis d'un badge. Néanmoins, ces dispositifs posent des difficultés en termes de communicabilité, l'absence de connectivité empêchant notamment toute consultation de l'état de celles-ci.

Pour autant, le suivi régulier de l'état de fonctionnement des bornes par le biais des visites hebdomadaires de maintenance permet de maintenir un taux correct de couverture des points fonctionnels.

Au-delà de ces démarches expérimentales, l'Eurométropole de Strasbourg s'est inscrite dans les dispositions relatives à la transition énergétique en sollicitant par le biais d'un Appel à Initiatives Privées (AIP) d'éventuels opérateurs souhaitant s'engager dans un déploiement de points de recharge publics et privés.

Si la première démarche lancée n'a pas pu aboutir faute d'offre correspondant à nos attentes, un deuxième AIP a été lancé le 8 novembre dernier avec une notification possible auprès d'un nouvel opérateur en février/mars prochain. Dans le cadre de ce dispositif, le zonage de déploiement sur le territoire est rendu très opérationnel avec des secteurs qui correspondent aux périmètres des communes.

D'un point de vue technique, la procédure de mise en concurrence aboutirait par la suite, au niveau des secteurs identifiés, à définir les conditions d'implantation et de branchement des bornes et à réaliser les travaux nécessaires au stationnement. Le déploiement complet du réseau est attendu entre 2020 et 2021 en fonction de l'offre de points de recharge dont la limite minimale est de 41 bornes. L'Eurométropole ambitionne à court terme le déploiement de 200 à 250 bornes sur l'ensemble du territoire.

En effet, vous avez raison, nous avons pris du retard parce que notre AIP a été infructueux dans un premier temps, mais, évidemment, le projet n'est pas abandonné pour autant, comme je viens de le dire.